

REPONSE DE Mme Bianca FAZI
A LA QUESTION DEPOSEE PAR M. Xavier LACOMBE
AU NOM DU GROUPE « PER L'AVVENE »

OBJET : CONVENTION CDC/CIAS.

Monsieur le Conseiller,

Comme vous le savez, la Corse est particulièrement marquée par le phénomène de vieillissement de sa population. A l'Horizon 2050, le nombre personnes âgées de plus de soixante-cinq ans va doubler, passant de 66 788 à 133 500.

Dans son « prughjettu d'azzione suciale 2018-2021 », présenté à l'Assemblée de Corse le 27 juillet dernier, la Collectivité de Corse a affirmé sa volonté de mener une politique volontariste afin de relever ce défi qui nous attend et de permettre à nos aînés de « bien vieillir ». La prévention de la perte d'autonomie est placée au cœur de notre intervention dans ce domaine.

Dans ce contexte, la nouvelle conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de Corse a adopté un programme coordonné 2018/2022 en faveur du bien vieillir.

C'est dans ce cadre que le 5 octobre 2018, la Collectivité a lancé un appel à projets « bien vieillir en Corse – Invechjà bè in Corsica ». Cet appel à projets avait pour objet la mise en place d'actions collectives favorisant la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées, dans le cadre d'un maillage pertinent du territoire. Concrètement, il s'agit de permettre la mise en place de séances d'activité physique adaptée, de prévention des chutes, de mémoire, de lien social, d'informatique, ...

Afin de rendre ces actions les plus accessibles possibles, et en concertation avec l'ensemble des partenaires membres de la conférence des financeurs (notamment caisse de retraite, assurance maladie, ARS, mutualité française de Corse, intercommunalités), nous avons élaboré une liste de 29 territoires de proximité identifiés comme étant les territoires pertinents d'intervention pour la mise en œuvre d'actions collectives de prévention.

L'objectif initial étant que ces actions puissent être accessibles aux seniors qui souhaitent y participer dans un rayon maximum de 45 minutes à 1 heure.

Cet appel à projets était lancé pour la première fois à l'échelle territoriale, avec comme autre nouveauté la possibilité de financer des actions de prévention en EHPAD.

L'appel à projets a rencontré un succès plus important que les années précédentes. C'est ainsi que 46 porteurs de projets ont été retenus par la commission d'analyse et de sélection contre 36 en 2018, soit 12 porteurs de projets supplémentaires. Des actions collectives pourront ainsi être proposées sur chacun des 29 territoires de proximité et 113 communes au total.

S'agissant plus précisément du territoire du Pays Ajaccien qui est l'objet de la question, tout d'abord il convient de préciser que celui-ci est effectivement regroupé au sein d'un seul territoire de proximité qui regroupe les 10 communes de la CAPA et Mezzavia dans la mesure où ces communes sont toutes accessibles dans un rayon de 45 minutes maximum. Par ailleurs, lorsque l'on retient un territoire de proximité, nous veillons dans la mesure du possible, à ce que des actions soient proposées sur plusieurs communes et non une seule.

Dans le cadre du présent appel à projets, des actions seront proposées sur 9 des 10 communes qui composent le territoire du Pays Ajaccien. Seule la commune de Tavacu ne disposera pas d'actions, aucun porteur de projets ne s'étant positionné. Toutefois, des actions sont programmées sur Vaddi di Mizana, Sarrula è Carcupinu, I peri, Cutuli è Curtichjatu, Appietu, Villanova, Alata, Afà, Mezzavia et Aiacciu.

En 2019, sur le territoire du Pays Ajaccien, 38 actions déclinées en 791 ateliers collectifs seront proposés aux seniors. Les thèmes proposés seront variés et concerneront l'activité physique adaptée, la mémoire, la prévention routière, le bien-être et l'estime de soi ou encore des ateliers multithématiques.

S'agissant plus précisément d'Aiacciu, neuf porteurs de projets interviendront dans le cadre de l'appel à projets en 2019 et mettront en œuvre 15 actions différentes, à domicile et en EHPAD soit 251 ateliers au total.

Dans le cadre de l'appel à projets « bien vieillir », compte tenu de l'enveloppe financière disponible (550 000€ par an pour l'ensemble du territoire), de l'augmentation du nombre de porteurs de projets et de l'objectif recherché en matière de développement d'actions de prévention sur l'ensemble du territoire et de diversité de l'offre proposée, il n'a pas été possible de reconduire à l'identique les financements attribués en 2018 à chacun des porteurs de projets.

Par ailleurs, un des objectifs recherché dans le cadre de la conférence des financeurs est de constituer un effet levier, à savoir impulser une dynamique, susciter l'émergence de nouveaux projets et accompagner leur mise en œuvre jusqu'à ce que leur pérennité puisse être assurée.

C'est une des raisons pour lesquelles, compte tenu de la structuration existante d'ores et déjà sur l'activité réalisée par le CIAS sur Aiacciu, la commission d'analyse et de sélection des projets a souhaité concentrer les efforts sur le développement de nouvelles actions du CIAS à destination de seniors résidant sur des communes non suffisamment couvertes à ce stade et sur lesquelles le CIAS n'a pas encore pu développer l'ensemble des actions prévues dans le cadre du précédent conventionnement.

En effet l'an dernier, sur les 9 communes de la CAPA, hors Aiacciu, le CIAS n'a été en mesure de lancer des actions collectives de prévention que sur quatre communes.

Le financement apporté au CIAS dans le cadre de l'appel à projets est fixé à 18 700 euros par an en 2019 et 2020 soit 37 400 euros au total. Le projet de convention prévoit par ailleurs une possibilité d'avenant, dans la limite de 10% du montant financier global.

Comme souligné à juste titre, les actions menées par le CIAS, en matière de prévention de la perte d'autonomie, comme celles menées par les autres porteurs de projets, présentent un intérêt pour les séniors et ces actions doivent cibler le plus grand et leur être accessibles.

Afin d'atteindre cet objectif, il est important de pouvoir proposer le plus grand nombre d'actions possibles sur les bassins urbains mais aussi dans des territoires plus ruraux au sein desquels la seule offre de prévention proposée sera celle qui émanera de cet appel à projets.

La concentration de la population âgée y est peut-être moins importante qu'en milieu urbain mais les enjeux liés à l'accessibilité, à la désertification et à la lutte contre l'isolement y sont particulièrement prégnants.

Comme rappelé précédemment, cet appel à projets a été plébiscité par un plus grand nombre de porteurs de projets, permettant de programmer un plus grand nombre d'actions et d'ateliers qu'en 2018 et de renforcer le maillage du territoire en proposant des actions sur chacun des 29 territoires de proximité et sur 113 communes différentes, soit 28 communes de plus que l'an dernier.

En 2019 : 306 actions seront proposées et déclinées en 6 068 ateliers collectifs.

En 2020 : 287 actions seront proposées et déclinées en 5 918 ateliers collectifs.